

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR TOLOSAN

Séance du 11 janvier 2016

L'an deux mille seize, le 11 janvier, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Tolosan dument convoqués, se sont réunis à 18 h 30, dans la salle des mariages de la mairie de Saint-Sauveur.

Votants :

4C : Roland CLEMENCON, Alain CLUZET, Denis DULONG, Yvan GONZALEZ, Joël MELAC,

CCCB : Sabine GEIL-GOMEZ, Herveline JACOB, Laurent USZES, Thierry SAVIGNY, Daniel ANTIPOT, Joël CAMART, Patrice SEMPERBONI, Frédéric MARTIN,

C3G : Daniel CALAS, Léandre ROUMAGNAC, Véronique MILLET, Philippe SEILLES, Jean-Claude MIQUEL, Nicolas ANJARD, Didier CUJIVES, André FONTES,

CCF : Philippe PETIT, Guy NAVLET, Hugo CAVAGNAC, Colette SOLOMIAC, Daniel DUPUY, Jacques OF, Jean-Paul VASSAL, Francis BERGON, Marina DAILLUT

CCSG : Jean BOISSIERES, Jean-Claude ESPIE, Nicolas ALARCON, Chantal AYGAT, Gérard JANER, Jean-Luc LACOME, Jean-Louis FLORES, Marie-Laure BAVIERE, Gilles MARTIN, Jean-Jacques MELIET

CCVA : Jean-Marc DUMOULIN, Éric OGET, Vincent LAVIGNOLLES, Didier ROUX, Wilfrid SABIRON, Robert SABATIER, Roger VIALAS,

Absents ayant donné procuration : Michel ANGUILLE, Edmond VINTILLAS, Janine GIBERT, Didier LAFFONT, Jean-Michel JILIBERT, Christian OUSTRI, Véronique CHENE

Nombre de délégués : 47
Quorum : 24
Date de convocation : 05-01-2016

Membres présents : 47
Membres absents excusés : 7
Suppléants : 7
Vote : 47
Pour : 47
Contre : 0
Abst. : 0

Domaine : Administration Générale
Délibération n°: 16/15

Objet : Approbation du Procès-verbal du Conseil Syndical en date du 25 novembre 2015

Le Président expose à l'Assemblée qu'il convient d'approuver le procès-verbal du Conseil Syndical en date du 25 novembre 2015.

Il demande aux membres de l'Assemblée s'il y a lieu d'apporter des corrections et ajouts au procès verbal tel qu'il a été dressé. Aucun ajout et correction ne sont demandés.

Le Conseil Syndical

-Approuve à l'unanimité le Procès Verbal de la séance du 25 novembre 2015.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures

Pour extrait conforme, le 11 janvier 2016.

Le Président,



Didier CUJIVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 11 janvier 2016
Au registre sont les signatures